

# Budget rectificatif 3/2012 : excédent résultant de l'exécution du budget 2011

2012/2071(BUD) - 05/07/2012 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif n° 3 de l'Union européenne pour l'exercice 2012.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2012/467/UE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 3/2012 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 5 juillet 2012 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à inscrire au budget 2012 l'excédent résultant de l'exécution du budget de l'exercice 2011 (soit **1.496.968.014 EUR**).

La budgétisation de l'excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE comme précisé à l'acte final budgétaire (nouvelle répartition des contributions des États membres au budget de l'Union, recalculé avec la diminution de cet excédent).